

SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE GIEZ

Mardi 16 juin 2009, Grande salle, 20 heures.

L'Assemblée est dirigée par M. Yves Pommaz, Président.

4 assermentations sont demandées :

- Mme Mary-France Hess
- M. Daniel Hess
- M. Vincent Herren
- M. Pascal Pittet

L'appel nominal révèle la présence de 38 membres sur 53 ; le Conseil peut donc délibérer.

1. Ordre du jour

- Appel, assermentations
- Lecture du procès-verbal de la dernière séance
- Comptes 2008 de la Bourse communale
- Arrêté communal d'imposition 2010
- Préavis communal concernant la grange communale
- Renouvellement du Bureau et de la Commission de gestion
- Réponses et communications de la Municipalité
- Divers et propositions individuelles

2. Lecture du procès verbal de la dernière séance

Suite à sa lecture, le PV du 16 décembre 2008 est accepté à l'unanimité.

3. Comptes 2008 de la Bourse communale

M. Jean-Daniel Cruchet, donne lecture du rapport municipal sur les comptes 2008 de la Bourse communale. Il excuse la boursière qui est absente.

M. André Amiet, rapporteur de la Commission de gestion donne lecture du rapport de la commission.

En plus des commentaires généraux et de l'analyse des commentaires de la fiduciaire, la commission fait les observations suivantes :

- les charges nettes imposées augmentent plus vite que les charges courantes que l'on maîtrise et que le total des revenus courants et extraordinaires est variable ;
- le règlement communal qui régit le parcage des voitures sur la voie publique devrait être appliqué et les problèmes de circulation doivent être une priorité ;

- Un vœu avait été émis en 2007 que lors d'un seuil d'écart de CHF 10'000, un commentaire soit systématique.

La Commission propose au Conseil d'approuver le rapport 2008 de la Bourse communale.

Le Président invite le Conseil à prendre la parole

Le syndic donne une information concernant les dépenses thématiques, liées à la péréquation entre communes. Suite au changement de la méthode de calcul, la commune n'a plus eu droit à certains revenus. Il rappelle les informations données à la commission de gestion en relation avec le compte « défense contre incendie ; attribution aux comptes spéciaux ».

Le Président invite le Conseil à passer au vote.

Le rapport est accepté à l'unanimité.

4. Arrêté communal d'imposition 2010

M. Jean-Daniel Cruchet, donne lecture du préavis municipal sur l'arrêté communal d'imposition 2010.

M. Bertrand Herren, rapporteur de la Commission des finances, donne lecture du rapport de la commission.

La commission recommande au Conseil d'accepter le préavis tel que présenté pour l'année 2010.

Le Président invite le Conseil à prendre la parole

Le Syndic rappelle que l'arrêté d'imposition ne s'arrête pas au taux d'imposition sur le revenu et la fortune de 65 %, mais est également composé d'autres droits et impôts.

Le président invite le Conseil à passer au vote.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

5. Préavis municipal concernant la grange communale

M. Daniel Trolliet, Municipal, donne lecture du préavis municipal concernant la grange communale et procède à une présentation. Il remercie Mme Carnal du bureau IPSOFACTO de sa présence ; elle est à disposition pour répondre aux questions. Il n'a malheureusement pas été possible de faire appel à un énergéticien pour traiter de la question du chauffage à bois. Un devis général est remis aux membres du Conseil.

Mme Carnal présente le volet architectural.

M. Bertrand Herren, rapporteur de la Commission des finances, donne lecture du rapport de la commission.

La commission a procédé à une analyse complète du dossier sur la base du préavis et des éléments complémentaires remis lors de deux séances. Elle a effectué ses démarches sur trois axes (coûts d'investissement ; plan de financement ; rentabilité de l'investissement). La Commission présente la synthèse de son analyse et ses conclusions.

Compte tenu d'un coût prévu certes relativement élevé, mais réaliste en fonction des contraintes précitées, d'un plan de financement prudent et favorable et malgré une faible rentabilité attendue sur l'investissement, la Commission des finances recommande au Conseil d'accepter le préavis, ceci essentiellement en fonction d'éléments qualitatifs liés au développement du village et à l'affectation de la parcelle en question.

La commission des finances propose également à la Municipalité de tenir compte de ses remarques, en particulier en ce qui concerne le respect du devis et la recherche de subventions.

M. Jean-Marc Buchiller, rapporteur de la Commission ad-hoc donne lecture du rapport de la commission.

La commission relève huit points. Compte tenu de ces éléments, la Commission s'est convaincue que la Municipalité a traité le dossier avec la diligence appropriée, et, tout en insistant sur l'impérieuse nécessité de ne pas dépasser le coût estimé du projet, elle recommande au Conseil d'approuver le préavis.

Le Président invite le Conseil à prendre la parole

Mme Duvoisin demande ce qu'il adviendra du fait que des manifestations ont lieu dans la grande salle, à côté de la grange. Mme Aubert et M. Cruchet répondent que lorsque des locataires potentiels se présentent, ils sont informés du fait qu'il y a de temps à autre des manifestations pouvant conduire à des nuisances.

M. Piguet demande s'il y a une réserve pour chauffer d'autres locaux et jusqu'à quelle distance.

M. Trolliet indique que dans un premier temps, le mandat donné à la Municipalité se limitait aux bâtiments communaux. La taille du local permettrait de placer une chaudière permettant de chauffer d'autres locaux. Il y a donc une capacité d'extension avec possibilité d'ouvrir le réseau.

M. André Amiet demande ce qu'il adviendra de la place de jeux et les coûts liés aux changements. Il relève qu'il y a également une centrale à plaquette qui est prévue au « Clos d'Amont ».

M. Cruchet indique que dans le cas où le projet serait mis en place, la mini déchetterie serait placée ailleurs, de même que l'entrepôt pour les machines ; il en est de même pour le terrain de jeu. La commune est propriétaire de terrain en zone publique proche du cimetière. De toute manière il serait nécessaire de réaménager la déchetterie. Les coûts n'ont pas été estimés, car il s'agit d'un projet indépendant. En effet, un jour où l'autre la grange ne pourra plus jouer le rôle d'aujourd'hui. Pour l'instant, il n'y a pas eu de contact avec le projet « Clos d'Amont ». Il ne s'agit pas pour l'instant de créer un projet tel que celui de Champagne.

M. Bärtschi indique qu'il y aura d'autres éléments à traiter (ancien abattoir ; local sous la grande salle pour l'échelle incendie).

Mme Trolliet demande ce qu'il advient de fenêtre en PVC-Métal par rapport à un immeuble avec du bois.

M. Bärtschi demandera des analyses, notamment pour des fenêtres bois de manière à ce que le choix optimal soit réalisé.

M. Barraud indique que le coût de construction des appartements est onéreux, même s'il s'agit de Minergie.

M. Herren indique qu'au début, la commission des finances a eu la même réflexion, mais après analyse, il s'agit bien des prix, surtout pour un bâtiment rénové. M. Schneider indique que si l'on ne regarde que la partie logement, ce n'est pas onéreux ; ce qui est cher c'est l'excavation, les fondement du bâtiment et le chauffage.

M. Bärtschi indique que pour un prix CFC 2 au m² de moins de CHF 700, il ne s'agit pas d'un projet onéreux mais d'un projet raisonné.

M. Duvoisin relève que les logements n'ont pas de balcons et demande si le coût est nettement supérieur.

Mme Carnal indique que la transformation avec ajout d'un balcon n'est pas possible pour des raisons de règlement (volumétrie).

M. Cruchet indique que des servitudes de droit de vue ont également été déposées avec les trois voisins concernés. De plus les autres solutions feraient perdre de la surface locative.

Mme Herren demande s'il y aura un bout de jardin.

M. Cruchet indique que cela sera certainement le cas.

Le président invite le Conseil à passer au vote.

Le préavis est accepté. Il y a 7 abstentions et un refus.

6. Renouvellement du Bureau et de la Commission de gestion

Le président annonce qu'il ne va pas se représenter au poste de Président. M. Jean-François Jeannin accepte d'assurer l'intérim jusqu'au prochain Conseil général où un nouveau Président sera élu.

M. Jean-François Jeannin est la seule personne à manifester son intérêt pour le poste de Vice-président. L'assemblée l'élit à l'unanimité à ce poste.

Les scrutateurs sont élus à l'unanimité

- Mme Christiane Jaccard
- M. Raymond Guignet
- M. Jean Crausaz (sous-scrutateur)
- Mme Jocelyne Miéville (sous-scrutatrice)

Les membres de la Commission de gestion sont élus à l'unanimité

- M. Eric Kemmeling (rapporteur)
- Mme Mary-Line Duvoisin
- Mme Chantal Herren
- M. Nicolas Rouge (suppléant)
- Mme Madeleine Piguet (suppléante)

7. Réponses et communications de la Municipalité

Armando Cantaffa (Voirie, déchetterie, Strid, PC et service du feu)

- Service du feu : 4 nouvelles recrues portant le corps local à 25.
- Déchetterie : depuis l'introduction de la taxe aux sacs, les déchets incinérables ont été réduit de moitié à 0.5 tonne par semaine ; les horaires de

la déchetterie ont été maintenus (pas fermé le samedi entre midi et 14h00) et ouverture le mercredi soir.

- Voirie : entretien usuel suite à un hiver assez sévère avec « reflachage » à mi-août.

Sandra Aubert (Bâtiments communaux, action sociale)

- Réseau d'accueil des enfants de Grandson et environs : Mme Aubert se tient à disposition pour les questions ; la nouvelle structure va concrètement démarrer au mois d'août.
- Jardin du souvenir : le jardin du souvenir a été réalisé récemment.

Daniel Trolliet (Forêts et terrains communaux, aménagement centre du village)

- Proposition Office fédéral des transports pour l'horaire du bus : Avec Vugelles et Orges la Commune va intervenir afin d'obtenir un à deux transports pendant les vacances scolaires et à la mi-journée dès les horaires 2010/2011.

Pascal Bärtschi (Eaux claires, épurations, travaux)

- Evacuation des eaux : Attente de l'accord du promoteur des terrains avoisinants avant de démarrer les travaux.

Jean-Daniel Cruchet, Syndic (Administration générale, finances, police, aménagement du territoire)

- Circulation et modération : suite à l'offre obtenue du bureau de Lausanne, le bureau local Christie et Gygax a réduit son offre de 10 %. Les membres du Conseil général nommés seront convoqués le 30 juin à 19h30.
- Place de tir de Vugelles : la Commune de Giez est intervenue uniquement à titre de soutien avec les communes avoisinantes.
- Constructions : plusieurs permis de construire ont été octroyés, mais rien n'a démarré.

8. Divers et propositions individuelles

La parole n'étant plus demandée, le président met un terme au Conseil à 22h20.

Un apéritif est servi.

Ainsi fait à Giez, le 16 juin 2009

Le Président

Le Secrétaire

Yves Pommaz

Bernard Milliet